

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA du 6/12/2018(7^{ème} étage ITUH Bruxelles)**Présents :**

Lajos MAYER, (SZEFG), Président ; Agostino SICILIANO, Secrétaire Général ; Angeles BRIALES (UJP-UGT), Secrétaire Générale Adjointe ; Tino FUMAGALLI, FNP-CISL, Trésorier ; Mireille PAUME, UCR-CGT, Présidente du Comité des Femmes ; Didier HOTTE, UCR-FO ; Jeannine MARTIN, CSC-ACV ; Livio MELGARI, SPI-CGIL ; Metka ROKSANDIC, SUS ; Hubert SCHWIND, UCR-CGT ; Werner THUM, ÖGB

Assistaient également à la réunion :

Jessica MONTIEL et Henri LOURDELLE du Secrétariat de la FERPA

Absent excusé : Dick DE GRAAF, FNV

Lajos MAYER, Président de la FERPA, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et aux interprètes et en félicitant les membres du Comité de Direction pour leur élection.

Avant d'adopter l'ordre du jour et de traiter le premier point inscrit, il propose au Comité de respecter une minute de silence en mémoire à notre ami et collègue Georges MALOTEAUX, de la CSC, décédé récemment qui était un militant européen convaincu et un pilier de la FERPA, puisque présent pratiquement...depuis ses origines.

Puis le Président après une brève présentation de lui-même, demande au Comité d'adopter l'ordre du jour de la réunion, ce qui est fait après une question posée pour savoir s'il sera fait au cours de cette réunion un premier bilan du Congrès ? Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, il est proposé qu'il soit repris dans le cadre des questions diverses.

Le Comité ayant donné son accord, le Président donne alors la parole à **Agostino SICILIANO, Secrétaire général de la FERPA**, pour présenter ses **propositions d'organisation du travail de la FERPA**.

Le Secrétaire Général précise tout d'abord qu'il est important de se fixer des règles et de dégager des lignes directrices pour les 4 prochaines années, en conformité avec les décisions du Congrès. Il convient, ajoute-t-il de se pencher sur notre mode de fonctionnement. Il indique également que à la suite de son élection de Secrétaire Général de la FERPA, il a démissionné de ses fonctions de Secrétaire National de l'UILP-UIL.

Il insiste pour souhaiter développer un travail en commun avec tous.

Tout d'abord avec les deux membres du Secrétariat, Jessica et Henri qu'il rencontre et avec qui il se coordonne toutes les semaines...

Mais aussi et surtout avec les membres du Comité de Direction, en souhaitant que chacun s'implique dans la prise en charge d'un dossier lié à notre action revendicative, c'est pourquoi, il souhaite que chaque membre prenne en charge un des dossiers qui constituent les axes revendicatifs, tels que votés lors de notre dernier Congrès.

A cet effet, le Secrétaire Général remet à chacun une note explicative pour la prise en charge de ces dossiers. Il enverra ce document à l'ensemble des organisations de la FERPA.

Dans ce cadre le Secrétaire Général précise qu'il propose qu'Henri, coordonne le travail sur les dossiers avec chacun des membres du Comité et que Jessica coordonne les activités de la FERPA et du Secrétaire Général.

Après cette première présentation du Secrétaire Général, le Président, Lajos Mayer, ouvre **le débat**. Celui-ci porte essentiellement sur des demandes de précisions, telles que :

- La nécessité, dans un deuxième temps de bien fixer la feuille de route
- Ou le lien important qui existe entre la fiscalité et les pensions
- Ou encore que la prise en charge de ces dossiers représente une œuvre de longue haleine et qu'elle doit déboucher, pour chaque dossier, sur un document de deux pages maximums qui résument les enjeux et fixent un plan de travail.

Le Président confirme, en complément de ce dernier point, qu'effectivement, le document devra fixer le sens de l'action et le contenu de l'action.

A la suite des précisions nécessaires apportées par le Secrétaire Général, les membres du Comité **acceptent** les propositions qui leur ont été soumises.

Le Secrétaire Général remercie les membres et précise toutefois

- que les dépenses engagées dans ce cadre seront à la charge des organisations représentées au Comité
- et que pour ce qui est des traductions, on s'organisera pour trouver le moyen de les faire...

Sont intervenues dans le débat les organisations : UCR-CGT, ÖGB, SUS et SPI-CGIL.

Le Président demande ensuite, au **Secrétaire Général, Agostino SICILIANO** d'introduire le point suivant qui porte sur **la journée d'action de la FERPA**.

En préalable, le Secrétaire Général évoque **la rencontre qu'il a eue**, avec Jessica et Henri, il y a quelques jours **avec le Secrétaire Confédéral de la CES, Thiebaut WEBER, et son Conseiller, Ignacio DORESTE qui suivent le Comité jeunes de la CES**. Lors de cette rencontre a été évoqué le Protocole élaboré et adopté par la FERPA et le Comité Jeunes, qui reste comme l'a dit le Secrétaire Général, une « pierre à façonner » et qu'il faut faire vivre. Il a également insisté sur le lien qui existe entre le travail/l'emploi et le montant de la pension. En évoquant le droit de vote de la FERPA, Agostino a rappelé et remercié le Comité des Jeunes qui avait voté en faveur de ce droit de vote. Une première piste de travail – à confirmer et à préciser - a été rapidement esquissée sur ce que signifie concrètement la « solidarité intergénérationnelle ». Et, il a été décidé la pertinence d'organiser une rencontre entre la Présidente du Comité des jeunes et le Secrétaire Général. Ces informations ayant été données, le Secrétaire Général aborde **la journée d'action de la FERPA**.

Le Secrétaire Général propose une double action :

- tout d'abord, la rédaction et l'envoi à tous les partis et les candidats aux prochaines élections européenne, **d'une carte postale**, avec le sigle de la FERPA, portant sur nos trois principales revendications. Un espace sera laissé sur chacune d'elles pour y mettre, si besoin

est, les revendications plus spécifiques des organisations nationales ainsi que pour y mettre leur sigle.

- Et pour ce qui est de la **manifestation** proprement dite, le Secrétaire Général propose de prendre part à celle que la CES organisera en avril ou mai prochains (la date devant être confirmée au prochain Comité Exécutif de la CES des 18 et 19 décembre). Il est important que la FERPA y soit présente en nombre avec de la visibilité.

Dans le **débat** qui suit cette présentation, tout en se félicitant du principe de la tenue d'une telle manifestation et même si certains auraient peut-être préféré une manifestation spécifique, les membres insistent surtout sur la visibilité de la FERPA. D'autres soulignent que cette participation à l'action de la CES illustre bien le principe de la solidarité entre les salariés et les retraités, car les uns et les autres sont confrontés aux mêmes difficultés. C'est ainsi que plusieurs évoquent les problèmes rencontrés dans leur propre pays et/ou les actions menées, ce qui est le cas :

- En France, avec les « gilets jaunes » qui est un mouvement de protestation dans lequel participent beaucoup de retraités. Et de rappeler que partout en Europe les pensions sont attaquées et de rappeler ces paroles du Secrétaire Général de la CES, Luca VISENTINI, au dernier Congrès « la crise sociale sous-tend la crise politique
- En Autriche où le parti Conservateur arrivé au pouvoir ne veut pas travailler avec les syndicats.
- En Hongrie où les syndicats ont manifesté contre la réforme du Code du Travail
- En Belgique où les syndicats (CSC, et peut-être FGTB), organiseront une journée d'étude spécifique, en mars, sur les élections européennes au cours de laquelle les candidats à l'élection seront invités à participer.

Concernant l'action « carte postale », l'ensemble des intervenants se félicitent de cette initiative avec les trois revendications spécifiques de la FERPA. Mais le Comité demande que ce soit bien clair et bien explicite et que le modèle des « cartes postales » soit envoyé suffisamment tôt aux organisations pour leur permettre de prendre leurs dispositions.

En réponse à ces interventions, le Secrétaire Général partage les soucis exprimés concernant l'importance de la visibilité de la FERPA pendant la manifestation.

Et pour ce qui est de la « carte postale », le Secrétaire Général propose d'avancer le prochain Comité de Direction de la FERPA au **7 février 2019**, pour travailler sur ce sujet. Quant aux langues utilisées sur la « carte postale », si le coût de la traduction n'est pas trop élevé, la FERPA la fera traduire en 5 langues (français, anglais, italien, espagnol et allemand), sinon on se limitera à 3 langues.

Il indique également que la « carte postale » sera mise sur le site internet de la FERPA ainsi que l'organigramme des différentes activités prises en charge par les membres du Comité de Direction.

Sont intervenues, les organisations : UCR-FO, CSC, ÖGB, SUS, UJP-UGT et le Président.

Le Président de la FERPA redonne la parole au **Secrétaire Général** pour rendre compte du **dernier Comité de Direction de la CES**, du 20 novembre dernier, auquel il a participé, avec Henri et dont le compte-rendu a été envoyé.

Il insiste notamment sur le fait que la FERPA « s'alimente également des activités de la CES ». Concernant l'organisation du Congrès de la CES qui, le rappelle-t-il, se tiendra à Vienne, en Autriche, du 21 au 24 mai 2019, et concernant le droit de vote de la FERPA, il va envoyer aux

membres la liste des organisations qui se sont abstenues lors de l'Assemblée de Mi-mandat de la CES. L'intervention que la FERPA avait préparé à ce sujet, lors du Comité Exécutif de la CES des 23 et 24 octobre sera envoyée intégralement aux membres du Comité Exécutif pour la réunion des 18 et 19 décembre prochains.

Il précise également que la FERPA tiendra, comme lors de chaque Congrès de la CES, un stand et il compte sur l'aide des collègues retraités autrichiens pour épauler le Secrétariat de la FERPA, pour la tenue et l'animation de ce stand.

Ensuite, le Secrétaire Général demande à **Henri** de bien vouloir compléter les informations sur ce Comité de Direction.

Il intervient tout d'abord sur **les délégations au Congrès de la CES**, en précisant que la FERPA a droit à une délégation de 10 délégués participants (y compris le Président et le Secrétaire Général), à la charge de leur organisation. Il convient également d'observer que la composition des délégations doit refléter la répartition hommes-femmes de leurs affiliés. Ceci veut dire concrètement que chaque sexe de chaque délégation ne doit pas être supérieur à 1.

Un autre point a aussi été abordé, celui **des finances**. La CES comme la FERPA, connaît des organisations qui accusent des retards de paiements de cotisations parfois de plusieurs années. Le Comité de Direction est opposé à ce que ces cotisations soient admises en « non-valeur » c'est-à-dire « passées par pertes et profits/ en non-paiement », comme on dit en français. - eu égard aux organisations qui elles-mêmes sont confrontées à de graves problèmes de trésorerie du fait de la crise financière notamment, mais qui, malgré tout font des efforts pour s'acquitter de leurs cotisations. Il est donc demandé pour ces organisations, si elles veulent rester membres à part entières de la CES

- De s'acquitter de leurs cotisations 2018
- Et pour les arriérés, en accord avec la CES, d'établir un échéancier d'apurement de leur dette.

Ces informations étant données, le Président redonne la parole **au Secrétaire Général** pour présenter les **amendements** que la FERPA voudrait soumettre pour le Projet de résolution du Congrès de la CES. Agostino SICILIANO insiste pour dire que, dans ces amendements, il nous faut rester sur notre terrain, c'est-à-dire celui de représentants des retraités et parlant au nom des retraités et, de plus, respecter les règles de la CES (amendements uniquement soumis en anglais et limités à 100 mots).

Les amendements sont adoptés en l'état, après un petit débat qui a porté

- D'une part sur le terme « cotisations » (réservé aux régimes publics de retraite) au lieu de « contributions » (réservé plutôt aux régimes privés de pension)
- Et de l'autre, le souhait que les membres aient plus de temps, la prochaine fois pour discuter les amendements à la Résolution du Congrès.

Le Secrétaire Général précise que, pour la délégation au Congrès, en principe la délégation FERPA est constituée des membres du Comité de Direction (et ainsi la parité est respectée). Il est toutefois possible au sein des organisations représentées au Comité de Direction de trouver un/une remplaçant, si le membre du Comité de Direction n'est pas disponible.

Concernant le stand de la FERPA au Congrès, il faut qu'il soit attractif à l'image de la FERPA et contenir des photos, l'historique de la FERPA, etc...

Dans un autre domaine, il rappelle que la FERPA n'a toujours pas de budget prévisionnel et qu'il appartient au Trésorier d'en établir un. Quant au rôle de la Commission financière et de son Président, c'est de vérifier si les dépenses engagées correspondent bien à ce qui est prévu ainsi que les recettes estimées. Et, le cas échéant de relever pour le Comité Exécutif les anomalies ou distorsions observées, pour que celui-ci assume ses responsabilités.

Sont intervenues les organisations : UCR-FO, FNV

Plusieurs **questions diverses** sont soumises au Comité de Direction.

- Tout d'abord, suite à la lettre reçue du **syndicat chypriote PA.SY.DY** qui n'est pas content de la décisions prise concernant leurs amendements consistant notamment à refuser toute représentation spécifique des femmes au sein de la FERPA (parité, homme-femmes dans les instances, existence d'un Comité des femmes FERPA, etc...), il est fait remarquer que tant par le Groupe de Travail de la Révision des Statuts, que par le Congrès de la FERPA, il est reconnu que ces positions n'étaient pas conformes aux valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes défendues et prônées par la FERPA et la CES et que dans l'état ces propositions n'étaient pas recevables. Le vote (à l'unanimité) des statuts par le Congrès est souverain, il ne peut être question de reconduire un nouveau groupe de travail sur ce point. Le Comité de Direction souhaite que le Syndicat PA.SY.DY, nonobstant ce différent, puisse continuer à jouer au sein de la FERPA le rôle positif qui a été le sien jusque maintenant.
- Sur le **déroulement du Congrès**, ce point sera repris au prochain Comité Exécutif de la FERPA de mars, il est toutefois relevé qu'il ne faut pas continuer à élire le Secrétaire général de la FERPA par acclamations, comme cela a été suggéré par le Président de séance du Congrès. Cela n'est ni démocratique ni conforme aux statuts qui venaient juste d'être adoptés. A ce propos du vote par acclamations, le Secrétaire Général de la FERPA, Agostino SICILIANO, souhaite rappeler que le Président de séance, avant de procéder au vote, a indiqué que tout était prêt pour un vote à bulletin secret. Toutefois, a-t-il ajouté, si personne ne s'y oppose, un vote peut avoir lieu par acclamations. Aucune opposition n'ayant été formulée, le vote a eu lieu par acclamations.
- Concernant les **demandes d'affiliation** d'autres organisations à la FERPA, (KOSOVO par exemple) à ce jour le Secrétariat n'a reçu aucune demande « formelle » nouvelle d'affiliation.

Sont intervenues, les organisations : ÖGB, UJP-UGT, FNV, SUS

Enfin, les dates de réunion des prochaines instances de la FERPA sont fixées/

- **Jeudi 7 février 2019 : Comité de Direction de la FERPA**
- **Mercredi 20 mars et Jeudi 21 mars 2019 : Comité Exécutif de la FERPA**

L'ordre du jour étant clos, le **Président de la FERPA, Lajos MAYER**, remercie, sans oublier les interprètes, les membres du Comité de Direction pour leur participation active et productive. Et il souhaite, à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Henri